

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0140**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 2, rue Vignet Trouvé et appartenant à la SLC Pitance

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0140**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 terrains nus situés 2, rue Vignet Trouvé et appartenant à la SLC Pitance**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue Gambetta et le quai Lamartine, inscrite en emplacement réservé pour des cheminements piétons ou cyclistes n° 2 au plan local d'urbanisme (PLU), la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 terrains nus, situés 2, rue Vignet Trouvé à Fontaines sur Saône et appartenant à la SLC Pitance.

Ces 2 terrains, d'une superficie totale de 455 mètres carrés environ sont à détacher de 2 parcelles de plus grande étendue cadastrées AB 250 et AB 528.

Aux termes du compromis qui a été établi, la SLC Pitance consentirait à céder, lesdits terrains, libres de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 terrains nus d'une superficie totale d'environ 455 mètres carrés, libres de toute location ou occupation, situés 2, rue Vignet Trouvé à Fontaines sur Saône, à détacher de 2 parcelles cadastrées AB 250 et AB 528 et appartenant à la SLC Pitance, dans le cadre du projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue Gambetta et le quai Lamartine.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2842, le 18 avril 2013 pour la somme de 453 000 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2111 - fonction 824 - et en recettes : compte 1328 - fonction 824 - exercice 2014.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2111 - fonction 824, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.